

THESE :

Pénitence et **Onction des malades** sont en rapport avec le mal de l’homme, moral (péché) et physique¹. La fécondité de cette thèse qui les rapproche vient de l’émulation entre péché et souffrance physique, d’abord liées bibliquement (punition physique du pécheur), puis indépendant (scandale de la souffrance du juste), finalement liées de nouveau dans une perspective de salut (rédemption du péché par la souffrance du juste). Jésus lui même associe guérison et pardon dans son ministère, et la souffrance de sa Passion nous rachète de nos péchés et de la mort éternelle.

Dans **l’AT**, le péché est d’abord culturel, puis moral (l’idolâtrie – rupture de l’Alliance). Il est collectif et suppose une purification culturelle collective (Yom Kippour, sacrifices...). Se posent alors deux problèmes : le risque d’une ritualisation hypocrite, et le scandale de la souffrance du juste.

Le **NT** offre en Jésus un message radicalement nouveau : le pécheur – pour qui vient Jésus – est pardonné gratuitement, et alors peut se convertir. C’est la solution au premier problème. La solution au second est celle de la souffrance rédemptrice de la Passion.

Dans **l’Eglise primitive** se met en place la **Pénitence**, d’abord publique et unique (lapsi), puis peu à peu réitérable et privée (auriculaire).

Concernant la **souffrance et l’onction des malades**, nous passons de même dans **l’AT** d’une rétribution collective à individuelle, puis au scandale du juste souffrant. **Jésus** dissocie la souffrance du péché mais lie pardon et guérison. Ce que fera **l’Eglise primitive**, jusqu’à aujourd’hui, refusant de séparer guérison morale et physique, l’homme étant un.

¹ Jacques : l’onction des malades a aussi pour effet de pardonner les péchés.

A1 – LE PECHE ET LE PARDON DANS LA BIBLE

- **DANS L'AT** : au départ, le péché = inaptitude au culte, dans laquelle l'aspect moral entre peu.
- Peu à peu, cette idée d'impureté devient morale.

1- le péché est Rupture de l'Alliance (thème central de l'AT). (rupture exprimée par les prophètes à partir d'expériences humaines fondamentales : l'enfant ingrat (Is 64,7), l'adultère (Os)...)

2- par excellence : l'idolâtrie.

3- il a des répercussions sur toute la Cté².

→ conséquence : Dieu donne l'Alliance avec la **LOI** (Sinai). Il s'agit d'extirper le mal, en mettant à mort, ou en excluant le pécheur. Cepdt,

Ez 33,11 : « Dieu ne prend pas plaisir à la mort du pécheur : il préfère qu'il se convertisse et qu'il vive ».

- En raison de l'aspect ctaire du péché, la Loi comporte un rituel de pénitence, sacrifice pour le péché, YK...
- Les prophètes dénoncent alors un risque de ritualisme : le jeûne ne suffit pas, il faut les œuvres de justice³.
- Cette conversion du cœur est une grâce. Jr 31,18 : « Fais moi revenir à toi que je puisse revenir à toi ».
- Après l'Exil, sentiment fort du péché collectif → multiplication des rites de purification⁴.
- LXX : le retour à Dieu devient *conversion*, changement de tout l'être.

- **DANS LE NT** : la prédication de Jésus s'adresse souvent au pécheur⁵.

Jésus va vers eux *gratuitement, sans conversion préalable*.

- **parabole de l'enfant prodigue (Lc15)** : face à face 2 logiques de péché, celle de la rétribution (l'ainé⁶) et celle du cadet, qui se veut autonome, mais perd finalement sa liberté, et devient serviteur de son père. Le péché n'est pas tant désobéissance à un précepte que séparation du père. Le père enfin offre gratuitement son pardon, hors de tout mérite.

- **le débiteur impitoyable et la pécheresse aimante** : c'est de la gratuité du pardon reçu que vient la conversion, le pardon donné.

- **Mt 9,8** : Jésus GUERIT ET PARDONNE, et la foule rend gloire à Dieu « qui a donné une telle autorité **aux hommes** », ce qui suggère bien la continuation de l'œuvre du Christ par l'Eglise.

- PAUL :

- le verbe *réconcilier* (propre à Paul). Baptisés, nous sommes alors appelés à vivre de la justice et donc ne plus pécher.

- les listes de péchés : les péchés graves (venus des païens, qui empêchent d'hériter du RdD) + ceux qui brisent l'unité eccl.

- JN : - contradiction apparente : « celui qui est en Dieu ne pèche plus » (1 Jn 3,6) / « si nous disons : nous n'avons pas de péchés, nous nous abusons... » (1 Jn 1,8). « double statut des péchés : ceux qui mènent à la mort et pour lesquels il n'y pas de pardon + les autres.

- certains péchés peuvent être pardonnés si on les reconnaît (1 Jn 5,16 : « si qq'un voit son fr. commettre un péché... »⁷)

- **Jn 20,22** : « Recevez l'ES : à qui vous remettez les péchés, ils leur seront remis ; à qui vous les maintenez... »

• C'est toute l'Eglise qui est affectée par le péché de l'un de ses membres. Mt18, suivi de « en vérité je vous le dit : tout ce que vous lierez sur la terre... ». idem. et sacramental : cette réconciliation / condamnation avec l'Eglise est scrmt de celle de Dieu.

A 2 - SOUFFRANCE ET REDEMPTION DANS LA BIBLE – ATTITUDE ET PRATIQUE DEVANT LA MALADIE

- 4 étapes dans la compréhension de la souffrance et le scandale du mal :

1 – Rétribution collective : Ez 18 : « Les Pères ont mangés les raisins verts, et les fils ont eu les dents gâtés ».

2 – Rétribution individuelle : Jr 31 : « chacun mourra pour son propre péché ».

3 – le scandale du juste souffrant : Job (le juste attire sur lui la persécution des hommes...)

4 – Souffrance vicairie : le Serviteur Souffrant.

- **2 Is : le Serviteur du Seigneur** – il est « familier de la maladie », et « porte nos péchés ».

→ La maladie n'est donc pas séparée du péché, mais au lieu d'en être le châtiment, elle peut au contraire en être la **propitiation**, et dans un sens universel.

² Is 59,2 : « Vos péchés ont creusés un abîme entre vous et votre Dieu ».

³ Trito Isaïe, 58

⁴ // JB, Baptême de repentir, sans exclusive (donc ≠ Qumran...)

⁵ : on ne peut saisir la portée de l'enseignement néotestamentaire sur le pardon apporté par le Christ que sur le fond de haine radicale de la part de Dieu pour le péché, telle que l'AT l'enseigne. Dieu ne peut supporter le péché, ne peut le tolérer ni l'admettre moindrement ;

⁶ sa justice lui donne droit au salut

⁷ 1 Jn 5,16 : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère, il la donnera à ceux qui commettent un péché qui ne mène point à la mort. »

→ Dans le NT, on soulignera trois points :

(1) **maladie ≠ faute**. Jésus lui-même sépare radicalement la maladie de la faute du malade (Cf. l'aveugle-né).

(2) **guérison < = > pardon**. il guérit souvent les malades et des possédés, tout en donnant fréquemment, voire systématiquement, un sens spirituel à ces guérisons : le plus important est la rémission des péchés, dont la guérison corporelle est le signe avec la réinsertion sociale qui en est la conséquence ;

(3) **(maladie + faute) sont portées par Jésus**. c'est au sujet de ces guérisons que l'évangéliste cite le poème du Serviteur mentionné ci-dessus : « il a pris nos iniquités », qui suggère un transfert des maux physiques (et plus encore spirituels, comme nous venons de le faire remarquer) sur la personne de Jésus.

- **Col 2, 14** : « je complète en ma chair ce qui manque aux souffrances du Christ pour son corps qui est l'Eglise » → la souffrance est **un moyen de s'unir au don de soi-même réalisé par le Christ lors de sa Passion**, et ce don de soi **revient en grâce à l'Eglise**, corps du Christ.

Mc 6,12-13 : « [les douze] chassaient beaucoup de démons et **faisaient des onctions d'huile** à de nombreux infirmes et les guérissaient ».

Jc 5,14.16 : « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les *presbytres* de l'Eglise, et que les *presbytres* prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur⁸; la prière de la foi sauvera⁹ le malade, et le Seigneur le relèvera¹⁰; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. *Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris.* » → **ambivalence (corporelle et spirituelle) des verbes qui marque que la guérison est gage de résurrection finale.**

↳ L'onction doit être requise par le malade; il n'est pas forcément moribond, mais quand même pour ne pas pouvoir se déplacer.

↳ ces sont les **prêtres** (ou « douze ») qui **prient** pour lui + **oignent** (2 actions).

↳ la foi du malade et sa prière a un effet sur l'onction.

↳ (2 effets :) **guérison** (par le Seigneur !) et **pardon** des péchés ; un salut intégral (corps et âme).

B – Partie historique et enseignement du magistère

B1 – LE SACREMENT DE RECONCILIATION

a) III^e-VI^e siècle : Ecclésiale + irrécusable. Pénitence publique ou canonique. Problème des lapsi.

- TERTULLIEN (*De Pudicitia*), deb. III^e : deux types de péchés (les pardonnables, et les impardonnables...) [classique des Pères].

⊗ ctxt : les persécutions → problème des lapsi ?

⊙ il fallait une 1^{ère} révolution : un pardon post-baptismal (non réitérable).

- opposition Corneille et Cyprien, qui les réadmet après longue pénitence.

- accordée une unique fois¹¹. Il est irréitérable.

- **3 temps** : Aveu (publique ou privé) – Pénitence (des années...) – Rite de réconciliation publique (jeudi saint, évêque,...)

- Ceci est pour les fautes graves (triade : apostasie-homicide-adultère). Les légères étant pardonnées par les œuvres.

- donc dimension ecclésiale (*ordo poenitentium*), sauf pour l'aveu (parfois...). les pénitents étaient soutenus par la prière de l'Eglise.

- AUG suggère la prise en compte de la subjectivité de la faute.

⊗ perversion du système : le problème est venu du fait que l'Eglise toute entière se trouvait pénitente... (Césaire d'Arles propose la pénitence *in extremis*, mais pour être efficace, elle doit avoir été préparée avant...)

b) VI-XI siècle → la pénitence tarifée réitérable.

⊙ 2^e révolution, au VI^e : pénitence privée et réitérable (pénitences : entrée au monastère, pèlerinages, ...)

- ctxt : par les moines irlandais (St Colomban), soucieux d'avancer dans la vie spirituelle sans excommunication

- tarifé, à partir de manuels (pénitentiels) : jeûnes, récitation de psautiers,... puis le pénitent revient quand il a accompli sa pénitence, pour recevoir l'absolution.

⊙ le système se pervertit à son tour : les riches pouvaient se payer plus facilement leur pénitence...

- la solution est donc dans une 3^e révolution : l'absolution précède l'exécution de la pénitence (car l'humiliation de l'aveu oral est déjà en grande partie une pénitence. Cf. *De vera et falsa poenitentia*, attribuée à tort à AUG.)

⁸ sacrement.

⁹ corporellement et/ou spirituellement

¹⁰ relever de son lit (physique) mais aussi ressusciter des morts (spi).

¹¹ Hermas la compare au Baptême

c) après le XII → confession auriculaire + unification du sacrement (confession – absolution – pénitence).

☉ début XII ° : passage définitif à la pénitence privée. En un seul acte, confession – absolution – satisfactio.

- mais du coup, naissance du *débat théologique* pour clarifier le rapport entre ce qui est de l'ordre subjectif (la contrition et la confession) et ce qui est de l'ordre objectif (l'intervention de l'Eglise, et l'absolution). De là la multiplication des manuels pour essayer d'objectiver le subjectif (dans toutes ses particularités). les « manuels de confesseurs » remplacent les « pénitentiels », et aident les prêtres, souvent ignorants.

- ThA : la *res* est le pardon ; la *res et sacramentum* (à partir desquels vient la *res*) est la contrition (> « attrition », contrition imparfaite qui tient plus de la crainte servile et du remords¹²).

- ctxt : **LATRAN IV** canonise la confession auriculaire

- au moins une fois /an

- secret de la confession

- le mot de *sacrament* est employé à Latran IV (et donc nécessité d'un prêtre... !)

• réflexion systématique sur la confession, la contrition... :

- ABELARD : si la contrition parfaite pardonne la faute, à quoi bon le scrt

- ThA : il apporte la solution en considérant le scrt comme un TOUT qui dans son entier procure le pardon de Dieu.

- Dans sa lignée, TRENTE distingue la « forme » (parole du prêtre¹³) et la « quasi-matière » (les actes du pénitent : contrition, confession, satisfaction. DH 1673). L'attrition suffit.

- libre contrition¹⁴ donc subjectivité : l'équilibre a toujours été difficile à trouver entre la dimension subjective du sacrement, liée aux éléments personnels que sont la culpabilité, le péché, la contrition de cœur, et sa dimension objective, liée à l'Eglise comme institution. Et on ne s'étonnera pas que le problème ait été assez analogue pour le mariage : dès que la « matière » ou plutôt la « quasi-matière » d'un sacrement n'est plus la réalité objective comme l'eau, le pain, le vin, l'huile... mais une réalité dépendant des sujets humains (ce qui est le cas pour la pénitence et le mariage), la théologie sacramentelle bute sur ses plus embarrassants pbs.

B2 – LE SACREMENT DES MALADES

• Ier millénaire : le sacrement est compris comme « onction des malades »

- HIPPOLYTE, *la Trad. Apostolique* : rapporte une prière de bénédiction faite avec de l'huile par l'évêque, pour la sainteté de ceux qui sont oints et pour le relèvement de ceux qui la reçoivent.

- ATH et AUG attestent d'une prière et imposition des mains sur les malades.

- JN CHRYS : onction d'huile

- le pape INNOCENT I (416) donne la praxis sacramentelle de cette onction par les prêtres et dont le but est clairement double : le soulagement corporel et spirituel (purifier le corps et l'âme).

• IIe millénaire (dès les Carolingiens) : le sacrement est compris restrictivement comme « extrême onction » (pour les moribonds)

- Dès le VIII° on commence à parler d'extrême onction car le sacrement est *unctio in extremis vitae*.

- scolastique : le fait est qu'étant pour les mourants, il s'agit dès lors de recevoir cette onction le plus tard possible... !

- XIV : le choc de la Grande Peste (1350). La mort devient terrifiante.

- TRENTE : ce scrt est institué par le Christ. Il est le 5° sacrement. Il est **pour les mourants mais pas exclusivement**. Son effet est corporelle (DH 1696), mais **surtout spirituel : pardon de tous les péchés** (pour mourir en juste). lié au sacrement de Pénitence.

• Après Vat. II : de nouveau comme « onction des malades » (SC 73)

- Av. Vat. II, O. SEMMELROTH en parle comme du *sacrement de la Résurrection*.

- Vat II et **LG 11** : les destinataires ont mission de s'associer librement à la Passion du Christ pour contribuer au bien du Peuple de Dieu (Col 1,24).

SC 73 précise la terminologie (« extrême onction, ou mieux encore onction des malades »), les destinataires (« pas seulement les moribonds », mais malade et vieux qui commencent à être en danger de mort).

- **Paul VI** établit un nouveau rituel en 1972. Notons :

- la redécouverte théologique du lien entre souffrance et péché, et donc entre guérison et pardon.

¹² ThA : « si petite soit-elle, la contrition efface toute faute » (Suppl. q.5 a.3), puisqu'elle procède d'un véritable amour de Dieu. > L'église catholique établit deux degrés dans le remords justifiant. L'un, qu'elle appelle la contrition, est le regret d'avoir péché, fondé sur la douleur d'avoir offensé Dieu; l'autre qu'elle appelle attrition, est le regret d'avoir péché, fondé sur la crainte des peines de l'enfer.

¹³ qui constate le pardon de Dieu et qui le médiatise comme cause instrumentale

¹⁴ • En introduisant la libre **contrition**, il fait intervenir la subjectivité, contrairement à la pénitence tarifée ; celle-ci n'est ni une simple préparation, ni un substitut du sacrement, mais une partie de celui-ci. **Fruit de la grâce** (cf. DH 1678), la **contrition parfaite** ne constitue cependant pas à elle seule la réconciliation au point de rendre inutiles les autres actes ; au contraire, elle comporte le « vœu (votum) » de se confesser (DH 1677).

• L'**attrition** suffit, elle qui est déjà un commencement de contrition et pas rien (DH 1678).

• La **satisfaction** a valeur de remède parce qu'elle incite le pénitent à plus de fermeté, parce qu'elle fait exercer la vertu opposée au vice avoué et qu'elle nous conforme au Christ pénitent (DH 1690). Elle est fruit de la grâce (DH 1691), et ne se substitue donc pas aux mérites du Christ (DH 1692).

- // le lien entre la souffrance du Christ et le salut du monde.

Le Sacrement se fait par (l'imposition des mains +) la prière et l'onction sur le front et les mains.

« Par l'onction sacrée des malades et la prière des prêtres, toute l'Eglise recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié, afin qu'il adoucisse leurs peines et les sauve. Elle les exhorte à s'unir spontanément à la passion et à la mort du Christ [...] pour contribuer ainsi au bien du peuple de Dieu. »

L'Eglise distingue officiellement **quatre effets du sacrement de l'onction des malades** :

- 1 > le don particulier de l'Esprit (grâce de réconfort, de paix, de courage pour vaincre et surmonter la maladie ou la vieillesse.) ;
- 2 > l'union à la Passion du Christ (le malade reçoit la force de s'unir intimement à la souffrance du Christ.) ;
- 3 > la grâce ecclésiale (en célébrant ce sacrement, l'Eglise intercède pour le bien du malade, qui a son tour, grâce à ce sacrement, contribuera à la sanctification de l'Eglise.) ;
- 4 > la préparation à l'ultime passage.

On peut éventuellement ajouter le pardon des péchés si le malade n'a pas pu l'obtenir par le sacrement de la Pénitence.

Il confère la grâce de l'ES à tout l'homme, qui s'en trouve renforcé, obtient une nouvelle confiance en Dieu et de nouvelles forces contre la tentation et le malin, et l'angoisse de la mort, le pardon des péchés (si nécessaire) ainsi que sa santé physique si elle est nécessaire à sa santé spirituelle. Le Sacrement est réitérable. toujours par un prêtre. la formule est : « Par cette onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté, vous réconforte par la grâce de l'Esprit Saint. » [...] « Ainsi, vous ayant libéré de tout péché, qu'il vous sauve et vous relève ».

C – Partie systématique

• **LE SACREMENT DE RECONCILIATION** comporte 4 éléments : accueil¹⁵, écoute de la PdD¹⁶, « proclamation de l'amour de Dieu et de notre péché », et accueil du pardon.

• la théologie actuelle considère volontiers que la *res et sacramentum* du scrt est la réconciliation avec l'Eglise, moyen de la réconciliation avec Dieu.

• la pénitence : le prêtre impose un « signe de conversion et de pénitence » adapté à la « gravité et à la nature du péché » (RF26). Il s'agit moins d'une réparation du passé qu'un chgt de comportement pour l'avenir.

La dynamique est celle de la conversion : elle englobe donc ce qui est de l'ordre de la «réconciliation des chrétiens » pour une faute grave, et les simples « confessions de dévotions ».

- la structure fondamentale est celle du dialogue (où le prêtre parle pour Dieu...qui a déjà parlé au cœur du pénitent). mécanisme de verbalisation-objectivation du péché par le pécheur. Libération de la Vérité.

- aspect ctaire du sacrement : Le pénitent se réconcilie avec Dieu, mais également avec l'Eglise (institutions + sacrements), par laquelle il reconnaît recevoir le pardon de Dieu. Cette réconciliation avec l'Eglise peut se décliner selon les différentes images de l'Eglise, comme *Epouse* (nous réconciliant l'Epoux), comme *Corps* (nous réconciliant avec la Tête), etc...

- formule d'absolution : trinitaire – sotériologique – ecclésiale.

- C'est Dieu qui pardonne (Que Dieu NP te montre sa miséricorde...) et qui a l'initiative. (Cf. Paul)

- au moyen de son Fils, et de l'ES.

- dans une dimension universelle (le monde avec lui...). réconciliation universelle (// approche socio-existentielle...)

• nota sur l'absolution générale (CIC 960-963) : confession *extra-ordinaire* qui nécessite le danger de mort imminent (sans le temps d'une confession ordinaire), où une nécessité grave (trop de pénitents sans fautes de leur part, dans une situation grave). La seule affluence de pénitents ne suffit pas cependant (type pèlerinage...). C'est à l'ordinaire de juger. Le fidèle doit avoir néanmoins le désir de se confesser individuellement, s'il s'en sort...

• **L'ONCTION DES MALADES** comporte parallèlement : l'intro, la préparation pénitentielle, l'écoute de la PdD, le rite lui-même (intercession + imposition des mains + bénédiction de l'huile + onction + oraison), la ccl et la bénédiction.

• l'onction est signe d'un *combat pour la vie*. Elle est aussi profondément messianique.

• la formule reprend Jc : « vous ayant libéré de tous vos péchés, qu'il vous sauve et vous relève »

la **guérison corporelle est mise en avant** comme signe eschatologique de la résurrection du Sgr. La maladie **la plus grave demeure toujours la maladie spirituelle du péché** : le Christ médecin nous en donne la guérison, nous faisant participer au M P de salut.

Le corps est l'ouverture au monde de la personne, et donc **la maladie n'est jamais simplement physique mais la manière d'être au monde de la personne**. Elle rompt donc le rapport du sujet au monde. Le scrt **rétablit le rapport au monde** de la personne, comme le SR rétablit le rapport à D. Vient alors un **nouveau rapport au monde** du malade (LG11)

¹⁵ Réintroduire dans la communion de l'Eglise

¹⁶ c'est Dieu qui appelle, qui fait le premier geste.